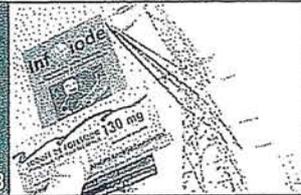


20 ANS APRES TCHERNOBYL

Les Normands ont-ils
peur du nucléaire ?

p. 2 et 3



PARIS **Normandie**

www.paris-normandie.com

GRAND ROUEN
MERCREDI 26 AVRIL 2006
R - CR - 28202 - F : 0,80 €

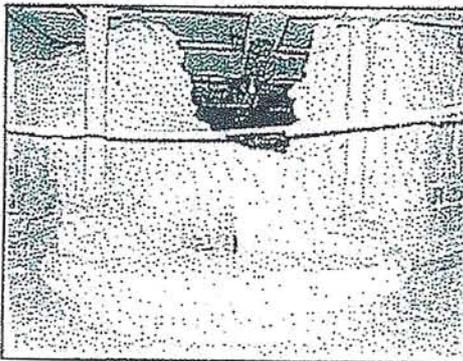


N° 13711

ROUEN

Polémique : quel avenir pour l'école rabbinique ?

Enfouie sous le palais de justice, les élus voudraient l'ouvrir au public. L'Etat s'y oppose. Explications. p. 6



*La seule école rabbinique d'Europe n'est pas ouverte
au public : les élus se mobilisent*

Dans toute la Normandie

Norman Golb, spécialiste mondialement reconnu des manuscrits (paléographe) en hébreu et arabe, a eu confirmation au Caire puis à Jérusalem de la présence ancienne, à Rouen et dans le reste de la Haute et Basse-Normandie, d'habitants juifs.

« Ils sont arrivés à l'époque gallo-romaine, dispersés depuis la Palestine après sa conquête par les Romains en 70 après Jésus-Christ, explique Jacques-Sylvain Klein, auteur de *La Maison Sublime*. Les Romains les installèrent souvent comme paysans. A Rouen, ils travaillaient dans l'admini-

stration, le commerce. Mais des colonies de peuplement existaient de Dieppe à Montivilliers, de Fécamp à Stréparny, à Pont-Audemer, Bernay, Ry, Buchy... »

Jacques-Sylvain Klein poursuit : « En 1007, il y eut un massacre de juifs normands, finalement stoppé par le Pape. Vers 1096, avec le départ de la première croisade, la situation des juifs commença à vraiment se détériorer : persécutions, conversions forcées... En 1306, le roi de France Philippe le Bel les expropria et les expulsa... »

La population rouennaise

de religion juive, habitant sur une surface de 3 hectares, atteignit entre 5.000 et 6.000 âmes, soit entre 15 et 20 % de la population totale de Rouen/Rotomagus/Rodom.

Aujourd'hui, vit dans la capitale haut-normande une plus petite communauté, solidaire mais tout à fait intégrée, et plus ou moins religieuse. Son rabbin, Chalom Lévy, estime que « le sauvetage du monument serait bon pour tout le monde ». Tant celui-ci appartient à un tout : l'histoire de la Normandie et de ses habitants.

« Un monument d'importance mondiale »

Pour le Rouennais de naissance, adjoint au maire Yvon Robert de 1995 à 2000, Jacques-Sylvain Klein, l'intérêt du monument juif de Rouen, cette « Maison sublime » (allusion à une inscription trouvée sur un mur du monument) est plus qu'évident.

« Il s'agit de l'un des plus anciens monuments de Rouen, du plus ancien monument juif de France, de l'un des plus anciens monuments juifs d'Europe, et de la plus ancienne école rabbinique - une yeshiva, pour la religion juive - du monde ! résume Jacques-Sylvain Klein. Avant même la découverte du monument au hasard de travaux le 13 août 1976, l'Américain Norman Golb, dans un ouvrage publié quelques mois auparavant à Jérusalem, avait indiqué l'existence à Rouen, au Moyen Age, d'une école de hautes études rabbiniques. »

L'auteur de *La Maison Sublime*, a ainsi voulu replacer à la portée d'un plus grand nombre le considérable travail de Golb « spécialiste mondialement connu des manuscrits, peu contesté même quant à ceux de la mer Morte, un sujet particulièrement sensible ».

Une part d'histoire de Normandie

Jacques-Sylvain Klein souhaite, appuyé par un remarquable comité de parrainage (par ordre alphabétique, de Pierre Albertini et Robert Badin-



Jacques-Sylvain Klein s'est appuyé sur les travaux de l'Américain Norman Golb (photo Jean-Marie Thuillier)

ter à Simone Veil et François Zimeray) « Assurer la sauvegarde de ce monument appartenant à l'Etat, ensuite l'ouvrir à nouveau, et en permanence, au public. Puis organiser sur le site une exposition sur le judaïsme médiéval ».

Un judaïsme fort ancien « Les juifs sont arrivés à Rouen avec les Romains, se dispersant dans l'empire de Rome depuis la conquête de la Palestine et la chute du Temple de Jérusalem. A Rouen même, les juifs travaillaient dans l'administration et le commerce, et leur religion était parfaitement autorisée aux IX^e, X^e et encore au XI^e siècle ».

La détérioration de la situa-

tion de ces juifs rouennais devint nette à l'époque des croisades. En 1306, le roi Philippe le Bel les expulsa... Leur communauté, estimée à 5.000/6.000 âmes, avait constitué de 15 à 20 % de la population de la ville. Le monument juif et le livre de Jacques-Sylvain Klein renvoient directement à cette histoire méconnue et grande

FRANÇOIS HENRIOT

« La Maison sublime », par Jacques-Sylvain Klein, préface de François Zimeray et Pierre Albertini, 128 pages, format 21x29,7 cm, 110 illustrations, édité par Point de vues, prix : 15 euros.

ILS SOUTIENNENT SON OUVERTURE

Un comité de parrainage vient d'être créé pour rendre le monument juif accessible au public et le protéger, sous l'impulsion de François Zimeray et Pierre Albertini. Le comité bénéficie de l'appui de (par ordre alphabétique) :

- Robert Badinter, sénateur, ancien ministre
- Elle Barnavi, directeur du musée d'Europe, ancien ambassadeur d'Israël en France
- Pascale H. Badiana, bâtonnier du barreau de Rouen
- Daif Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris, président français du culte musulman
- Roger Cuklerman, président du conseil représentatif des institutions juives de France

- Monseigneur Jean-Charles Descubes, archevêque de Rouen
- Laurent Fablus, député, ancien Premier ministre
- Norman Golb, professeur à l'université de Chicago
- Georges Klejman, avocat, ancien ministre
- Blandine Kriegel, présidente du Haut Conseil de l'intégration
- Jack Lang, député, ancien ministre
- Corinne Lepage, avocate, ancien ministre
- Chalom Lévy, rabbin de Rouen
- Charles Libman, avocat
- Joseph Sitruk, grand rabbin de France
- Simone Veil, présidente de la fondation de la mémoire de la Shoah.

Un trésor caché

Un monument sous le palais de justice. Ecole juïdique pour certains, synagogue pour d'autres, le bâtiment se situe sous la cour d'appel.

Construit vers 1100, de style roman, ce monument juif est le plus ancien de France et peut-être d'Europe, s'il s'agit bien d'une école comme l'attestent les recherches de Norman Golb, spécialiste de l'histoire hébraïque.

Enfoui sous la cour du palais de justice, et découvert par hasard en 1976, il ne reste plus que le rez-de-chaussée de ce bâtiment qui comprenait trois ou quatre étages. Le niveau restant servait à stocker les manuscrits. Une petite porte laisse deviner l'accès à l'escalier qui menait aux étages supérieurs et aux salles d'études de ce qui pourrait être la seule école rabbinique d'époque médiévale.

L'école rabbinique captive et divise

Mobilisation autour du plus ancien monument juif de France. Le bâtiment n'est pas accessible au public et son état inquiète.

Monument en danger ou simple condensation naturelle ? Le plus ancien monument juif de France, et peut-être le seul du genre en Europe, est-il « en péril », comme l'affirment ses admirateurs, ou « sous surveillance contrôlée », comme le prétend le ministère de la justice, propriétaire des lieux ?

Le bâtiment, découvert en 1976 lors de travaux dans la cour du palais de justice, fait actuellement l'objet de toutes les attentions. La sortie de l'ouvrage de Jacques-Sylvain Klein, *La Maison Sublime* (lire ci-contre), a mis l'accent sur ce trésor méconnu du grand public car pour le moment inaccessible.

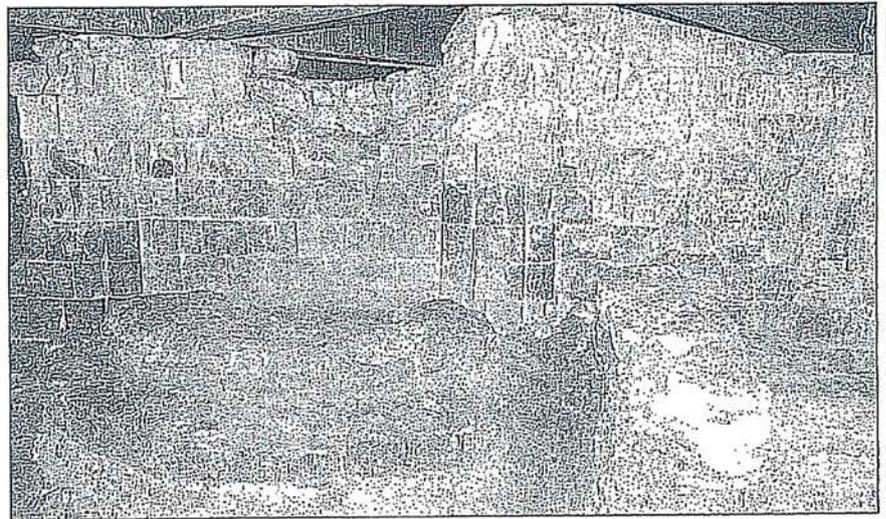
Les points de vue divergent entre ceux qui voudraient en faire un lieu d'attraction pour la ville de Rouen et ceux qui préfèrent, pour le moment, le laisser dans l'état. La visite organisée, lundi après-midi pour les journalistes, s'est déroulée sur fond de controverses.

François Zimeray (PS), président de l'Agglo, et Pierre Albertini (UDF), maire de Rouen, dénoncent en chœur « l'état inquiétant dans lequel se trouve le monument ».

« Je le connais depuis plus de dix ans. Jamais je n'ai observé un tel ruissellement. Depuis que vous avez effectué ces travaux, l'état de l'école rabbinique semble s'être sérieusement aggravé », lance François Zimeray.

Ministère de la Culture et de

De style roman, le monument est daté du XII^e siècle. Son architecte pourrait être le même que celui qui a construit l'abbaye de Saint-Martin-de-Boscherville (photo Robert Ferdinand)



la Justice, représentés par Marie-Christiane de la Comté, conservatrice du patrimoine, et Jean-Louis Bloch, magistrat chargé de l'équipement, ne partagent pas cet avis.

« Nous avons effectué des travaux il y a un an pour remplacer l'escalier d'accès. De l'eau coulait par là. Ce n'est plus le cas. Le ruissellement que vous observez aujourd'hui est le résultat de la condensation », explique Jean-Louis Bloch.

« Cela n'a rien d'inquiétant. Le monument est en bon état. Il y a un an, il y a avait du lichen

sur les murs. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Nous surveillons quotidiennement le taux d'humidité. Le diagnostic sera établi après trente mois de mesure », ajoute Marie-Christiane de la Comté.

Le rendre enfin accessible

Autre sujet de discordance entre élus et Etat : l'accessibilité des lieux. Trente ans après sa découverte, le monument n'est toujours pas ouvert au public. Son emplacement, dans le palais de justice, sous la cour

d'appel, ne facilite pas les choses.

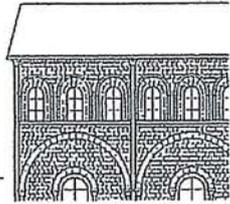
« Nous sommes en Vigipirate rouge. Je vous rappelle qu'à l'automne une greffière a été immolée. Nous ne pouvons pas nous permettre, pour des raisons de sécurité, d'accueillir des visiteurs », argumente Jean-Louis Bloch.

« Nous sommes prêts à financer son accessibilité », rétorque François Zimeray. « Ce monument est digne d'être inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Il doit être visible », reprend Pierre Albertini.

Ses défenseurs prévoient d'y organiser une exposition sur l'histoire du judaïsme. Une idée qui trouve écho dans la communauté juive et culturelle (lire ci-contre). Un projet séduisant, mais qui doit d'abord faire face aux hésitations du ministère de la Justice, maître des lieux.

« Peut-être en 2010, quand le tribunal sera transféré rive gauche et que la cour d'appel sera seule à occuper les lieux ? », suggère Jean-Louis Bloch.

FRANCE-LAURE PONS



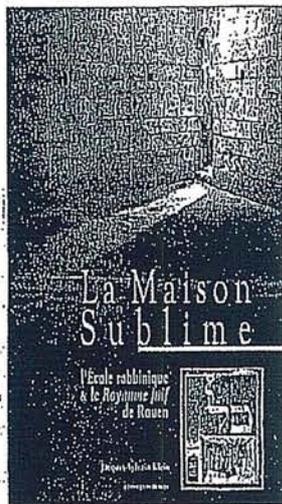
BONNES FEUILLES

Nous présentons dans cette rubrique bimensuelle, les « bonnes feuilles » de quelques livres et revues concernant la Normandie à paraître ou qui viennent de paraître.

La présence d'une importante communauté juive en Normandie dès avant le Xe siècle est peu connue du grand public. Le beau livre de Jacques-Sylvain Klein, *La Maison Sublime*, y consacre plusieurs chapitres. Nous n'en reproduisons qu'un seul, celui consacré à la construction de l'école rabbinique de Rouen que l'auteur situe, à la suite de Norman Golb, à l'emplacement du monument juif mis au jour en 1976 sous la cour du palais de Justice de Rouen. Une attribution est de la première importance, mais elle continue toujours cependant à faire couler beaucoup d'encre.

LE LIVRE

La Maison Sublime



Superbement édité par les Éditions Palmis de vives, avec l'aide de l'Association et de la Ville de Rouen, cet ouvrage porte sur le plus ancien monument juif de France. Son auteur, Jacques-Sylvain Klein, avait de jeter les éléments d'identification qui lui permettaient de décrire ce monument comme une école de laïques et d'autres écoles rabbiniques, connaître plusieurs chapitres, ce qu'il appelle le « Royaume

Souhait d'assurer l'indépendance des Juifs d'Occident à l'égard des centres de Bagdad et de Jérusalem qui faisaient au même moment, les dirigeants carolingiens avaient encouragé la création d'instituts d'enseignement supérieur juifs. Les premiers établissements avaient souvent appartenu à des maîtres privés, ce qui ne garantissait pas le niveau des études. C'est pour quoi un important synode s'est tenu vraisemblablement à Rouen, au Xe ou XIe siècle (non avant, afin de définir les règles qui devaient s'appliquer dans ces écoles rabbiniques (yeshivot)). Comme, comme les Anciennes Règles pour l'étude de la Torah, les douze ordonnances adoptées par le synode visaient à :

- obliger chaque famille à consacrer un de ses enfants à l'étude approfondie de la Torah (règle 1) ;
 - construire à proximité de la synagogue une école, appelée grand madrasa, pour ces étudiants (règle 2) ;
 - établir la discipline très proche de celle en vigueur dans les écoles monastiques chrétiennes applicable à ces académies et fixer la durée des études. Les étudiants (persuadés ou séparés de la communauté) ne devaient pas quitter l'école pendant sept ans (s'ajoutant aux sept que duraient l'école élémentaire), devaient y prendre leurs repas et y dormir, ne pas exprimer de vaines paroles et pratiquer le célibat (règle 3) ;
 - assurer le financement de ces écoles supérieures, au moyen d'une taxe que chaque famille juive devait acquiescer pour payer le salaire des maîtres, acheter les livres et subvenir au fonctionnement de l'école (règle 4) ;
 - définir les méthodes pédagogiques applicables dans ces écoles mais aussi dans les écoles élémentaires (règles 5 à 12). En particulier, les enseignants ne devaient pas recevoir plus de dix enfants par classe ; ils devaient appuyer leurs leçons sur des textes écrits et échanger tout enseignement par cœur, traduire en français les textes écrits en arabe - langue du Talmud - et en latin, procéder à des révisions chaque quinzaine et chaque semestre.
- Par la suite, des additions ou des compléments, voire des modifications importantes ont été apportées à ces Anciennes Règles. C'est ainsi que l'obligation de créer une école supérieure fut imposée dans toutes les villes principales de chaque royaume, avec obligation pour les communautés juives d'en supporter la charge. C'est à l'été 1976 qu'a été découvert sous la cour du palais de Justice de Rouen un édifice monumental, remarquable d'architecture romane dont la qualité et l'élégance, écrit Norman Golb, rendaient soudainement palpable le caractère de la communauté juive rouennaise. Construite dans la première décennie du XIIe siècle, mais due à la suite des destructions provoquées par la première Croisade, cet édifice rectangulaire en pierres taillées de Caumont que Norman Golb a soigneusement identifié comme une école rabbinique de nature communautaire et non privée, était de vastes proportions (9,50 m de large sur 14,10 m de long, orné sur trois côtés de colonnes flanquées de colonnes dont les bases décorées étaient toutes différentes : l'une représentait un dragon, une autre un double lion renversé dont les pattes étendues semblaient soutenir la colonne.



Réunion de septembre 1976 en compagnie notamment de Norman Golb, au centre, et de Georges Duval, architectes en chef des monuments (photo Jean Vavasseur, Paris-Normandie)

Seul le rez-de-chaussée du bâtiment a été entièrement conservé, les étages supérieurs ayant été arasés lors de la construction du Palais de Justice commencée en 1499. La salle du lex, dalle et éclairée par quatre fenêtres percées dans le mur nord, servait de bibliothèque et conseil, entourée dans des amoncelés placés contre les murs, quelque 200 à 200 manuscrits que les étudiants emportaient pour lire aux étages supérieurs. Ils y accédaient par un escalier en spirale logé dans une touraille en demi-cercle. Le premier étage, où l'on a retrouvé des vestiges de banquettes fixées dans les murs, formait probablement la salle d'étude principale, tandis qu'au second étage se trouvaient les habitacles réservés aux maîtres, travaillant seuls ou avec de petits groupes d'étudiants. La douzaine de grallins en brique retrouvés sur les murs évoquent des monts de perennes (Jasou, Amram, Isaac...), exprimant l'expérience que la Torah de Dieu [...] existe (Jamaal) ou rappelle une citation du livre des Rois en forme de supplice. (C'est cette maison qui subsiste. Sans doute, faut-il voir là l'expression spontanée d'étudiants à l'effacement leur amour des études et

l'orgueil de fréquenter cette délicate école, ou plutôt d'être admis à l'attention du roi Henri Ter le Jeune : son nom est mentionné pour la première fois dans des documents remontant aux années 1130-1131.

Les autorités rabbiniques du XIIe siècle

L'école de Rouen ou Scola Rothomagi - expression qui apparaît pour la première fois dans un texte latin de 1103 pour désigner la yeshiva de Rouen - était conçue pour accueillir un nombre important d'étudiants : 50 à 60 venant non seulement de Rouen, mais des autres villes normandes. Des académies de ce type ont existé dans d'autres villes importantes comme Paris, Reims, Marbonne ou Alaiselle, mais, en France comme ailleurs, les traces matérielles en ont presque disparu, sauf à Rouen. Parmi les persécutés liés à la première Croisade, le premier personnage rouennais connu par le livre académique de maître (ou rabbi) est Abbaï Yussif (ou Rabigozou), si célèbre qu'il restera connu comme Rabbi tout court. Réputé pour sa sagesse et sa richesse, il avait attiré l'attention du roi Henri Ter le Jeune : son nom est mentionné pour la première fois dans des documents remontant aux années 1130-1131. Sous sa direction, l'école de Rouen servit pendant quelques temps d'académie principale des deux communautés normande et anglaise, avant que son fils Abraham ne fonde, vers 1150, la scola judaïcorum de Londres et que son petit-fils Yussif ne devienne en 1207 presbytre, c'est-à-dire grand rabbin de la communauté juive anglaise. C'est peu de temps après que Rouen fut le théâtre d'un très important synode, réunissant toutes les communautés juives du nord de la France, pour régler le problème des rituels divergents. S'accrochant à Balthazar à la tête de l'école de Rouen, l'éminent Peretz Ben Menahem représente les communautés normandes au synode convoqué à Paris vers 1155-1160 par Rabbéonam Tam, un des frères de Balthazar, pour traiter du problème des décalques. L'ordonnance adoptée par le synode fut approuvée par de nombreux rabbis de la France septentrionale et même de Lombardie mais seuls les dignitaires de Rouen et de Paris y furent qualifiés de maîtres.

RENCONTRE AVEC... JACQUES-SYLVAIN KLEIN

André adjoint au Maire de Rouen, auteur des plusieurs ouvrages dont un livre sur la Normandie, baccare de l'« Impressionnisme » (1996), pourquoi vous êtes-vous intéressé au monument juif, dénomination adoptée jusqu'ici que vous proposez, peut-être, désormais de changer ? Je me suis toujours passionné pour l'histoire culturelle de notre région. J'ai découvert en 1993 les travaux fort évolutifs du professeur Norman Golb et j'ai voulu les rendre accessibles au public. Son apport est en effet considérable. On ignorait avant lui qu'une communauté juive était implantée à Rouen depuis l'époque gallo-romaine et qu'elle représentait au Moyen Âge 15 à 20% de la population. On ne savait pas que le pouvoir carolingien avait mis en place deux « royaumes juifs » à Rouen pour le roi et à Normandie pour le duc. On ignorait qu'une université historique pres-

gienne installée dans le « cloître aux Juifs », rayonnait sur toute l'Europe. On devrait bien sûr parler de l'« Ecole rabbinique de Rouen » et non plus du monument juif. Il y a eu, dès 1976, une assez vive polémique sur l'interprétation de ce monument. Si, dès le départ, pour Norman Golb que vous citez abondamment, il s'agissait bien d'une école rabbinique, pour d'autres, c'était une synagogue ou bien encore la maison d'un riche juif. Pensez-vous que la parution de votre livre en Babel, procède à des révisions chaque quinzaine et chaque semestre. Par la suite, des additions ou des compléments, voire des modifications importantes ont été apportées à ces Anciennes Règles. C'est ainsi que l'obligation de créer une école supérieure fut imposée dans toutes les villes principales de chaque royaume, avec obligation pour les communautés juives d'en supporter la charge. C'est à l'été 1976 qu'a été découvert sous la cour du palais de Justice de Rouen un édifice monumental, remarquable d'architecture romane dont la qualité et l'élégance, écrit Norman Golb, rendaient soudainement palpable le caractère de la communauté juive rouennaise. Construite dans la première décennie du XIIe siècle, mais due à la suite des destructions provoquées par la première Croisade, cet édifice rectangulaire en pierres taillées de Caumont que Norman Golb a soigneusement identifié comme une école rabbinique de nature communautaire et non privée, était de vastes proportions (9,50 m de large sur 14,10 m de long, orné sur trois côtés de colonnes flanquées de colonnes dont les bases décorées étaient toutes différentes : l'une représentait un dragon, une autre un double lion renversé dont les pattes étendues semblaient soutenir la colonne.

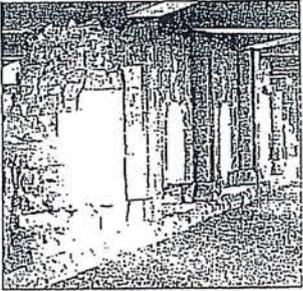


important qui avaient été négligés ou mal interprétés. Enfin, j'ai pu bénéficier de recherches complémentaires menées par une architecte. Et à nous pu valider le

fameux plan Vermèze, qui situait la synagogue à l'angle de la rue Massacre et de la rue aux Juifs.

Ce monument juif est fermé pour le moment au public et semble se déclarer à grande vitesse. Que préconisez-vous de faire ?

Lors de ma dernière visite, le taux d'humidité dans la crypte dépassait 99% ! L'eau s'écoulait du plafond et des pierres se détachaient du mur. Si rien n'est fait rapidement, j'ai les plus vives inquiétudes. Il faut tout d'abord assurer la ventilation de la crypte. Mais, au-delà des indispensables travaux de sauvegarde, il faut que le monument soit, à nouveau, ouvert en permanence au public. Il faudrait aussi que, comme Jean Lecanuet l'avait souhaité, une exposition sur le judaïsme médiéval permette enfin aux visiteurs du monde entier de découvrir cette page ignorée de l'histoire de France.



La façade nord du monument et ses quatre ouvertures (cliché Eliot-Roland, 2005)

PROCHAINE PARUTION
Rivières de Seine-Maritime : la Saâne

En péril, le Monument juif de Rouen...

Rouen possède de très vieilles pierres qui pourraient attirer des visiteurs du monde entier : celles du Monument juif, datant du XIIe siècle, sous la cour du palais de justice. Encore faut-il sauver cet extraordinaire vestige, témoignage d'un pan d'histoire normande méconnu. D'où, relayé par un livre-album de Jacques-Sylvain Klein, *La Maison sublime*, le solennel appel réunissant en particulier le maire UDF de Rouen Pierre Albertini et le président PS de l'Agglomération rouennaise François Zimeray.

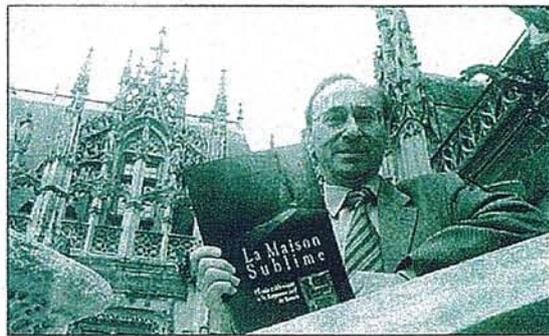
Quelque trente ans après sa découverte en août 1976, en pleine canicule, au hasard de travaux dans la cour du palais de justice, le Monument juif est fermé à toute visite.

Rongé par l'humidité

Mais il n'est même pas sauvegardé, « sous cloche » à la manière de la grotte de Lascaux, puisque toute ventilation a été coupée et que l'humidité ronge ses murailles. « C'est comme si l'on ne pouvait pas visiter la Sainte Chapelle sous prétexte que cela trouble la vie du palais de justice de Paris ! » lance

François Zimeray. L'ultime visite avait été celle de l'ambassadeur d'Israël en France, l'universitaire Elie Barnavi, en septembre 2001, alors accompagné de l'Américain Norman Golb : l'homme qui a établi toute la valeur historique du Monument. Le ministère de la Culture évaluait alors le coût du sauvetage à 412.000 euros. « Or, explique Jacques-Sylvain Klein, *Les travaux de Norman Golb ont permis de dire que le Monument juif de Rouen n'était pas "seulement" une ancienne synagogue, mais l'un des plus anciens monuments juifs d'Europe et surtout, la plus ancienne école rabbinique du monde : une yeshivah où l'on étudiait les textes du Talmud.* »

J.-S. Klein, adjoint au maire de Rouen de 1995 à 2000, passionné d'histoire culturelle normande, se tourne vers les travaux de Norman Golb durant son mandat d'élu : « *L'ouvrage du professeur Golb, "Les Juifs de Rouen au Moyen Âge", est un formidable pavé d'érudit... J'ai eu l'idée d'en écrire une sorte de résumé, pour faire connaître à*



Jacques-Sylvain Klein témoigne dans son ouvrage de la valeur historique du Monument juif (photo Jean-Marie Thuillier)

un plus grand nombre la richesse de ce patrimoine et de cette histoire. » L'ancien Premier ministre Laurent Fabius, François Zimeray, Pierre Albertini sont enthousiasmés et soutiennent le projet.

Aujourd'hui, paraît donc cette *Maison sublime*, reprise d'une inscription sur une pierre du Monument. Celui-ci témoigne semble-t-il parfaitement du rôle tenu pendant une longue partie du Moyen Âge

par la population juive de Rouen et sa région. « Il y eut même, aux IXe/Xe siècles, un Royaume juif de Rouen, interlocuteur du Pape, à l'image du Royaume juif de Narbonne : une communauté semi autonome, instaurée par les rois carolingiens » rappelle J.-S. Klein.

FRANÇOIS HENRIOT

● « *La Maison sublime* », par Jacques-Sylvain Klein, édition Point de vues, prix 15 euros.

Ouvert au monde !

Les souhaits du comité de parrainage (comprenant notamment des anciens ministres et Premier ministre - Robert Badinter, Georges Kiejman, Jack Lang, Corinne Lepage, Simone Veil, Laurent Fabius- et des représentants des religions juive, catholique, musulmane) sont ainsi exprimés par J.-S. Klein :

« *Sauvegarder ce monument appartenant à l'Etat, et en état de dégradation inquiétante. Donc, d'abord le ventiler, le plus rapidement possible. Le rouvrir en permanence au public. Organiser, sur le site, une exposition sur le judaïsme médiéval. C'est une richesse à faire partager par des visiteurs du monde entier !* »